



# LA NUIT ÉTOILÉE DES ARTS ET MÉTIERS

Gala Parisien

SAMEDI | 24.05.2025

PAVILLON GRAVELLE

## Règlement intérieur du Gala

### I. CODE VESTIMENTAIRE

La Nuit étoilée des Arts et Métiers attend de vous que vous soyez habillés avec élégance ! Nous vous encourageons à revêtir des tenues de soirée appropriées, telles que des robes longues, des combinaisons, des costumes élégants, smokings, chaussures appropriées etc. Cela contribuera à l'ambiance spéciale que nous souhaitons créer pour cet événement.

Veuillez noter que nos équipes de sécurité sont habilitées à refuser l'entrée à toute personne ne respectant pas le code vestimentaire établi.

Pour toute question concernant le code vestimentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'avance.

### II. VESTIAIRES

Des vestiaires payants sont à votre disposition pour déposer ou récupérer vos affaires personnelles tout au long de la soirée (2€ par vêtement et 4€ par sac, en espèces).

N'hésitez pas à venir y déposer vos manteaux, sacs ou autres objets encombrants! Nos équipes seront présentes pour veiller à la sécurité de vos biens tout au long de l'événement.

Un ticket numéroté vous sera remis au moment de déposer vos affaires et vous sera demandé pour les récupérer ! En cas de perte du ticket, il vous sera demandé d'attendre la fin de la soirée pour récupérer vos affaires... Gardez-le précieusement ou prenez-le une photo dès sa réception !

### III. ENFANTS ET MINEURS

Pour la sécurité de tous, La Nuit étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien est interdite aux enfants de moins de 12 ans et déconseillé aux moins de 18 ans.

Les mineurs de - de 18 ans : devront être accompagnés d'un représentant légal.

Tous les mineurs, accompagnés d'un représentant légal, devront être en possession d'une autorisation parentale à télécharger [ici](#). Ce document vous sera demandé à l'entrée du Pavillon Gravelle.

Le représentant légal prend toute la responsabilité des actes du mineur qu'il accompagne.

### IV. LE LIEU

La Nuit étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien est organisée au Pavillon Gravelle.

Adresse exacte : 2 route du Pesage 75012 Paris

Voir le lieu sur [Google Maps](#)

### V. LES HORAIRES

La Nuit étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien ouvre à 20h30 pour ceux conviés au cocktail.

Autrement, La Nuit étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien ouvre à 23h pour tout le monde!

Les horaires de passage des artistes sur les scènes sont annoncés sur la page Line Up du [site du Gala](#) et sur notre [compte instagram](#).

## VI. ACCÈS

Le Pavillon Gravelle, situé au cœur du bois de Vincennes, est accessible par tous les moyens de transports !

- En bus : Les lignes de bus 77 et 111 desservent l'arrêt "Plateau de Gravelle", situé à proximité immédiate du Pavillon Gravelle.
- En RER : La station "Joinville-le-Pont" sur la ligne A du RER est située à environ 22 minutes à pied du Pavillon Gravelle.
- En voiture : Le parking de l'Hippodrome Paris - Vincennes est accessible.  
Parkings situés au centre de l'hippodrome - Tarif 2 €
  - P1 : Entrée Route du Pesage
  - P2 : Entrée Route de la PyramideLes parkings sont à 5min à pied du Pavillon Gravelle
- En train : pour les personnes n'habitant pas à Paris, les trains desservent les grandes gares (Gare de Lyon, Gare du Nord, Gare de l'Est, Gare Montparnasse et Aéroport Charles de Gaulle) depuis lesquelles il est possible de prendre les transports en commun ou un VTC pour se rendre au Pavillon Gravelle.
- À pied ou à vélo : Si vous êtes déjà dans le bois de Vincennes, le Pavillon Gravelle est accessible en marchant ou en vélo. Il est situé près du lac Daumesnil, offrant ainsi un cadre agréable pour une promenade.
- En taxi ou VTC : Vous pouvez également utiliser des services de taxi ou de VTC pour vous rendre directement au Pavillon Gravelle.

## VII. DISPOSITIFS PMR ET AUTRES HANDICAPS

Le Pavillon Gravelle est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

En cas de demandes spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous organisions au mieux votre arrivée !

## VIII. CONTRÔLES DE SÉCURITÉ

A l'entrée du Pavillon Gravelle, les personnes et les sacs seront contrôlés par l'équipe de sécurité du Pavillon Gravelle. Pour les objets interdits, se référer au paragraphe 9.

## IX. OBJETS INTERDITS

Ces objets sont interdits pour La Nuit étoilée des Arts et Métiers, même aux vestiaires :

- Valises et sacs trop volumineux ou nombreux pour une même personne
- Armes, objets tranchants, contondants ou pouvant se révéler dangereux
- Fumigènes, liquides explosifs ou inflammables (essence...)
- Aérosols, bouteilles de parfum, ...
- Drogues
- Alcool
- Bouteilles et canettes pleines (les gourdes doivent être vides à l'entrée : de l'eau vous sera fournie gratuitement pour les remplir à l'intérieur!
- Sirènes, mégaphones, drapeaux, pointeurs lasers,...
- Casques de moto

Tout objet considéré comme dangereux pour la sécurité des autres est interdit à l'entrée et sera saisi par l'équipe organisatrice. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question liée à un objet que vous souhaiteriez apporter.

## X. ANIMAUX

L'accès à la soirée n'est pas autorisé aux animaux même tenus en laisse (sauf cas particuliers des chiens d'assistance).

## XI. OBJETS PERDUS/TROUVÉS

Vous avez trouvé un objet ? Pour redonner le sourire à la personne qui l'a perdu, apportez-le au point d'accueil de La Nuit étoilée des Arts et Métiers, à l'entrée du Pavillon Gravelle, ou aux responsables des vestiaires.

Vous avez perdu un objet ? Avec un peu de chance, quelqu'un l'a trouvé et rapporté plus tôt à l'accueil ou aux vestiaires. Si vous ne retrouvez pas l'objet pendant la soirée, envoyez-nous un message en nous précisant ce que vous avez perdu, et nous prendrons contact pour vous rendre l'objet en question, si toutefois celui-ci a été retrouvé et rapporté !

La Nuit étoilée des Arts et Métiers n'accepte aucune responsabilité ni un quelconque engagement pour la perte ou détérioration d'objets personnels, perte financière, accident, tort, retard ou atteinte à la personne qui pourrait survenir pendant la soirée.

## XII. CONSOMMATION D'ALCOOL

Le prix du billet comprends l'adhésion temporaire à l'AIA (Association des Ingénieurs Apprentis), indispensable pour acheter de l'alcool le soir du Gala.

Il est interdit d'apporter de l'alcool à La Nuit étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien.

La vente d'alcool est strictement interdite aux personnes de moins de 18 ans. Une carte d'identité peut vous être demandée en cas de doute.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommez en petite quantité !

L'équipe se tient le droit de refuser la vente en cas d'ébriété avérée.

Chaque participant est conscient qu'il prend la responsabilité personnelle quant à sa santé et/ou le(s) choix de moyens de guérison.

La Nuit étoilée des Arts et Métiers ne peut être tenue légalement responsable de l'état de santé ou des problèmes de santé de chaque participant pendant la soirée.

## XIII. INTERDICTION DES SUBSTANCES ILLICITES ET PRODUITS DÉTOURNÉS À DES FINS RÉCRÉATIVES

Il est strictement interdit d'introduire, de posséder, de consommer ou de distribuer toute substance stupéfiante ou produit ayant des effets psychoactifs, y compris, mais sans s'y limiter, les drogues illicites, le protoxyde d'azote (gaz hilarant) et les poppers. Toute personne contrevenant à cette règle fera l'objet d'une exclusion immédiate et définitive du gala, sans possibilité de remboursement, et pourra être signalée aux autorités compétentes. Aucune tolérance ne sera accordée à ce sujet.

## XIV. VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES SEXISTES OU SEXUELLES, QUE FAIRE ?

La Nuit étoilée des Arts et Métiers s'engage à garantir un environnement sûr et respectueux pour toutes et tous. Les violences sexistes et sexuelles (VSS) ne seront en aucun cas tolérées durant l'événement.

### 1. Cadre juridique et interdictions

En France, les violences sexistes et sexuelles sont punies par la loi (Code pénal). Sont notamment interdits et répréhensibles : le harcèlement sexuel (art. 222-33), l'agression sexuelle (art. 222-22), le viol (art. 222-23), les violences sexistes (art. 225-1 et suivants).

Les auteurs de ces actes risquent des sanctions pénales (amendes, peines de prison) ainsi que des sanctions disciplinaires en fonction du cadre.

### 2. Tolérance zéro : sanctions immédiates

Tout comportement relevant des VSS entraînera immédiatement l'exclusion définitive de l'événement.

L'organisation se réserve le droit de signaler les faits aux autorités compétentes, et coopérera pleinement avec elles en cas d'enquête.

### 3. Que faire si vous êtes victime ou témoin ?

Si vous êtes victime ou témoin d'un acte de violence sexiste ou sexuelle durant l'événement, plusieurs démarches sont possibles :

#### ◆ Demander de l'aide discrètement

Un cocktail spécial avec un nom de code sera disponible au bar. Si vous vous sentez en danger ou menacé(e), commandez ce cocktail. Le personnel du bar, prévenu à l'avance, saura que vous avez besoin d'aide et alertera discrètement l'équipe de sécurité.

#### ◆ Autres solutions

- S'éloigner de l'agresseur et se mettre en sécurité.
- Parler à un membre de l'organisation, aux équipes de sécurité ou aux bénévoles identifiés.
- Noter un maximum d'informations (description de l'agresseur, heure, lieu, témoins éventuels).
- Contacter un service d'assistance :
  - 17 : Police / Gendarmerie
  - 3919 : Violences Femmes Info (gratuit et anonyme)
  - 114 : SMS pour personnes sourdes ou en danger sans pouvoir parler
  - 15 : SAMU en cas de besoin médical urgent

### 4. Engagement de l'organisation

L'organisation s'engage à :

- Mettre en place une équipe référente à qui signaler tout incident.
- Assurer une réaction rapide et adaptée (évacuation immédiate de l'agresseur, soutien à la victime).
- Coopérer avec les autorités en cas de plainte ou d'enquête.

Le respect et la bienveillance sont une responsabilité collective. Ensemble, veillons à ce que la Nuit étoilée des Arts et Métiers reste un espace de fête sécurisé et inclusif.

## XV. COMPORTEMENTS

En cas de non-respect de procédures ou à la suite d'un comportement pouvant nuire aux autres invités ou au bon fonctionnement de la soirée, l'équipe organisatrice se réserve le droit de mettre fin au contrat liant à l'invité(e), ce, sans dédommagement.

**La participation au gala vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur. Tout manquement aux dispositions énoncées pourra entraîner les mesures appropriées, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées. Aucun remboursement ne sera proposé**

L'équipe du Gala



# LA NUIT ÉTOILÉE DES ARTS ET MÉTIERS

Gala Parisien

SAMEDI | 24.05.2025

PAVILLON GRAVELLE

## Autorisation parentale - Décharge de responsabilité

Document à retourner signé accompagné d'une copie de votre pièce d'identité à [secretariat.aiaensam@gmail.com](mailto:secretariat.aiaensam@gmail.com). En l'absence de ce document dûment complété, l'équipe organisatrice de La Nuit Étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien ne pourra pas permettre l'accès au site du Gala à votre enfant. Merci de votre compréhension.

Je soussigné (e) (nom et prénom du représentant légal) : .....  
Demeurant à (adresse complète) : .....  
Numéro de téléphone où je peux être joint toute la journée : .....  
Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) : .....  
Né(e) le (date et lieu de naissance) : .....  
Demeurant à (adresse complète) : .....

◆ Autorise ..... à participer à La Nuit Étoilée des Arts et Métiers - Gala Parisien le 24 mai 2025 dès lors qu'il sera accompagné d'un majeur responsable désigné en la personne de :

Nom et prénom du majeur accompagnant l'enfant mineur : .....  
Demeurant à (adresse complète) : .....  
Numéro de téléphone où il pourra être joint toute la soirée : .....

◆ Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

◆ Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Fait à ..... Le .....

Signature du responsable légal du mineur précédée de la mention « lu et approuvé » et accompagnée d'une copie de pièce d'identité en cours de validité.